



**HAL**  
open science

# Gestion des forêts feuillues en contexte méditerranéen : exemples de gestion irrégularisante, continue, multifonctionnelle et proche de la nature dans l'Aude -

L. Jamin, N. Luigi

► **To cite this version:**

L. Jamin, N. Luigi. Gestion des forêts feuillues en contexte méditerranéen : exemples de gestion irrégularisante, continue, multifonctionnelle et proche de la nature dans l'Aude -. Forêt Méditerranéenne, 2011, XXXII (3), pp.315-324. hal-03556170

**HAL Id: hal-03556170**

**<https://hal.science/hal-03556170v1>**

Submitted on 3 Feb 2022

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# Gestion des forêts feuillues en contexte méditerranéen

## *Exemples de gestion irrégularisante, continue, multifonctionnelle et proche de la nature dans l'Aude*

par Louis JAMIN et Nicolas LUIGI

***Ce texte est le compte rendu d'une tournée organisée par l'association Pro Silva, en collaboration avec Forêt Méditerranéenne et la société Alcina. Cette visite s'est déroulée le samedi 19 mars 2011, sur les communes d'Arques et de St-Just-et-le-Bézu dans la région de Couiza dans l'Aude. Elle a permis aux 40 participants de confronter leurs points de vue sur la gestion continue des taillis méditerranéens, dans les contextes de moyenne montagne et de piémonts.***

L'application des principes de la sylviculture continue et proche de la nature dans les contextes méditerranéens est une approche assez récente, bien que de très nombreux exemples de sylviculture « douce » existent çà et là dans les régions concernées. Mais ils sont souvent anecdotiques, méconnus ou n'ont pas fait l'objet de suivis permettant d'en apprécier la pertinence.

Jusque-là, l'adaptation des principes de la sylviculture « continue et proche de la Nature » (*Continuous Cover Forestry*) aux contextes méditerranéens s'était heurtée principalement à l'absence de gestionnaires spécialisés ou, tout du moins, sensibilisés à cette approche, ainsi qu'aux difficultés de mise en œuvre dans un contexte où la filière-bois est peu développée et où les prix des produits-bois actuels sont relativement faibles.

Depuis trois ans, la société Alcina gère plusieurs domaines boisés en Languedoc-Roussillon, principalement dans le département de l'Aude. Dans ces propriétés, elle applique et adapte les principes de Pro Silva.

La tournée de mars 2011 du groupe régional Méditerranée de Pro Silva France s'est donc déroulée dans deux propriétés dont la gestion a été confiée récemment à Alcina. Cette tournée avait pour fil conducteur la problématique de la gestion continue des taillis méditerranéens, dans les contextes de moyenne montagne et de piémonts. Elle s'inscrivait dans un partenariat avec l'association Forêt Méditerranéenne et la société Alcina, toutes deux co-organisatrices de deux journées de travail consécutives, la veille et l'avant-veille de la tournée Pro Silva, dans le même secteur (Hérault / Aude).

Près de 40 personnes étaient présentes lors de cette tournée, avec une forte participation et représentation de collègues ibériques de Pro Silva Espagne, près d'une quinzaine, dont la présence a permis des échanges et des discussions très enrichissantes, gages d'une coopération future souhaitée.

Julien Bernaert, technicien forestier de la société Alcina en charge des propriétés visitées, a été le principal animateur de la tournée.

## La Forêt de la Trauquière (Arques)

Le premier arrêt de cette journée a eu lieu sur une propriété de 53 ha, dont le PSG (Plan simple de gestion) a été réalisé il y a 2 ans.

Les principaux arbitrages initiaux du propriétaire vis-à-vis de la gestion forestière étaient les suivants :

- aucune coupe rase dans sa forêt, « *ni maintenant, ni dans 30 ans* »,
- que soit maintenu un couvert continu,
- que soient maintenus les vieux arbres existants (« patrimoniaux »).

Notons que ces arbitrages étaient dictés principalement par un souci paysager, du fait du positionnement de la forêt, juste au-dessus et en face de l'habitation.

Les deux peuplements visités le matin correspondent à :

- d'une part, un peuplement à large majorité de chênes pubescents,

- d'autre part, un peuplement à majorité de chênes verts, en mélange avec le chêne pubescent.

Ces deux peuplements ont été éclaircis récemment (Cf. Photo 1).

### **Eclaircie de chêne pubescent**

Dans cette propriété, une éclaircie pied a été marquée et réalisée dans un taillis bienvenant de chêne blanc (70 % chêne blanc, 20% chêne vert, 10% châtaignier et feuillus divers type alisiers, merisiers...), d'environ 300 m<sup>3</sup>/ha avant éclaircie dans les meilleurs secteurs (diamètre moyen : 25 cm, hauteur dominante : 16 m, densité 1100 tiges/ha).

L'éclaircie, réalisée au porteur après un abattage manuel, devait prélever 324 m<sup>3</sup> sur 7,5 ha, soit environ 50 m<sup>3</sup>/ha, ou encore 14% du volume sur pied (volume estimé, hors layons).

Dans ce secteur, ce type d'éclaircie de taillis se pratique peu. Habituellement les taillis, même de bonnes potentialités, sont exploités en coupe rase. D'où l'incertitude initiale sur les possibilités de commercialisation d'une éclaircie de ce type, ainsi que des questions sur les modalités de mise en œuvre des coupes (types d'exploitation, d'engins...).

Au final, l'éclaircie a été commercialisée à 13 euros/m<sup>3</sup>. La vente a été réalisée en bloc et sur pied. Ce prix est jugé raisonnable, notamment compte tenu des longues distances de débardage sur le haut de la parcelle.

Le marquage initial des arbres a été réalisé en plein sans pré-définir de layons d'exploitation, qui sont définis ultérieurement avec l'exploitant. L'objectif est d'adapter la taille des layons au matériel utilisé par l'exploitant (sachant que dans le cas présent, le gestionnaire ne connaissait pas le ou les exploitants susceptibles d'intervenir, ni donc leurs différents matériels).

Le marquage en plein a donc été réalisé de façon à laisser environ 10 m<sup>3</sup>/ha supplémentaires de récolte, estimés pour la réalisation des layons. Ce marquage a été facturé à l'hectare (130 euros/ha).

Lors du martelage, les critères de sélection des arbres ont été leur rectitude, leur branchaison et leur vigueur. Les arbres bien conformés, mais présentant déjà des gourmands avant éclaircie, n'ont pas été maintenus ou, tout du moins, envisagés comme des arbres d'avenir.

#### **Photo 1 :**

Cette photo de la propriété (forêt de la Trauquière) montre la vue sur l'un des versants de la forêt, depuis l'habitation.

Ce versant (zone de droite) a fait l'objet d'une éclaircie en 2009, dont les impacts paysagers et visuels sont quasi nuls.



Les critères de choix sylvicoles étaient les suivants :

- maintien d'arbres d'avenir,
- enlèvement des arbres gênants ces arbres d'avenir,
- préservation des arbres d'intérêt "patrimonial" (gros chênes de réserves),
- conservation de tous les châtaigniers existants (assez rares).

La sylviculture envisagée a donc consisté à "détourner" les tiges d'avenir et à récolter également du bois dans les zones interstitielles, pour atteindre le volume minimal nécessaire à une commercialisation.

Dans ce secteur, ce "seuil" de prélèvement à l'hectare est d'environ 50 m<sup>3</sup>/ha (le même seuil minimal de récolte est indiqué pour les taillis de chêne pubescent en région Provence-Alpes-Côte d'Azur). Dans le secteur, il est difficile d'intéresser des acheteurs de bois locaux en dessous de ce seuil (du moins en vente sur pied, la régie permettant de s'affranchir d'une part de ces seuils de prélèvement à l'hectare, même si ce seuil reste globalement valable). Cf. Encadré.

Au-delà du prélèvement à l'hectare, le gestionnaire indique que le volume total du lot de bois proposé (en l'occurrence ici du bois de chauffage) est également important :

- des lots de moins de 100 m<sup>3</sup> au total trouvent preneur auprès de petits exploitants (souvent des agriculteurs), prêts à payer relativement cher,

- des lots de plus de 500 m<sup>3</sup> permettent la mise en place d'une réelle concurrence qui tire les prix vers le haut,

- des lots compris entre 100 et 500 m<sup>3</sup> sont en revanche plus délicats à commercialiser : on se trouve au dessus des capacités des petits exploitants, mais pas encore dans une tranche volumique permettant une concurrence optimale.

L'abattage a été réalisé manuellement, puis le débardage a été effectué au porteur, avec grappin. Le choix de l'exploitant s'est fait au plus offrant, mais un problème est survenu au cours de l'exploitation : l'exploitant a réalisé des layons beaucoup plus proches que prévu et le prélèvement réel a certainement approché les 90 m<sup>3</sup>/ha.

Le travail a été arrêté quand a été constaté ce problème. Au final, 3 hectares prévus en éclaircie n'ont pas été réalisés et 150 stères n'ont pas été débardés dans un premier temps. Malgré cela, il n'y a pas eu de contentieux.

Carte de situation

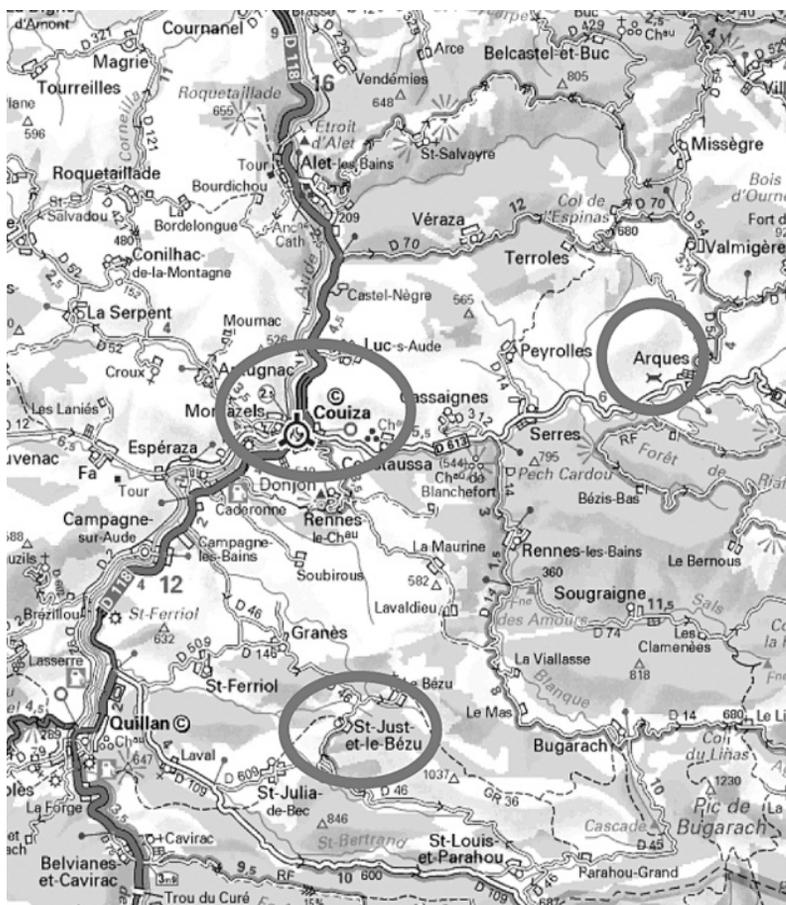
## Seuils de récolte et niveaux « plancher » de capital producteur

Ce seuil minimal de récolte, couplé aux « garde-fous » de la sylviculture Pro Silva en termes de prélèvement (jamais plus de 30% dans le même passage), fait apparaître une notion relativement peu courante dans l'esprit des forestiers méditerranéens jusqu'alors : nos taillis sont malgré tout souvent jeunes et encore en croissance, il est parfois nécessaire d'attendre encore avant de récolter la première éclaircie suivant ces modalités.

Si on retient un seuil minimal de récolte compris entre 25 et 30 m<sup>3</sup>/ha, il existe donc également un niveau « plancher » de capital producteur en-dessous duquel il ne convient pas encore d'intervenir : ce niveau de capital « plancher » peut être estimé, à ce stade de nos connaissances, à environ 80 à 100 m<sup>3</sup>/ha pour les taillis de chênes méditerranéens (20 à 25 m<sup>3</sup>/ha en moyenne), sachant que le niveau de capital producteur optimal est certainement supérieur (150 – 180 m<sup>3</sup>/ha ?).

Ce niveau « plancher » de capital producteur représente la base d'une possibilité de production continue de qualité, quelle que soit d'ailleurs les régions et les essences.

Certes, ces niveaux de volume « plancher » excluent de fait une partie des surfaces actuelles de taillis méditerranéens, pour l'instant, mais cela n'est que temporaire... Encore faudrait-il laisser le temps aux peuplements d'atteindre ces niveaux de capital ?! En effet, la gestion actuelle de ce type de taillis (coupes rases tous les 40 à 60 ans) ne permet quasiment jamais d'atteindre ces niveaux plancher de capital producteur, ni donc d'entamer une optimisation de la production biologique en quantité et qualité.





**Photo 2 (en haut) :**  
 Vue du peuplement de  
 chêne pubescent éclairci,  
 deux ans après  
 exploitation (2011).  
 On distingue les layons  
 d'exploitation, le sous-  
 étage maintenu ainsi que  
 les "réserves" elles-aussi  
 maintenues (pour celles  
 présentant un avenir ou  
 un rôle de stabilisation).

**Photo 3 (ci-dessus) :**  
 Le même peuplement, au  
 même endroit, en feuille,  
 un an après exploitation  
 (2010).

L'exploitation a finalement repris par la suite avec un autre exploitant mais, au final, le volume exploité a certainement été supérieur à celui estimé. De plus, le 10 mai 2010, d'importantes chutes de neige ont endommagé une partie des chênes restants, cassant certaines cimes. Ce sont donc certainement entre 30 et 40% du volume de bois qui ont été exploités et/ou renversés dans ce peuplement.

Ce prélèvement a été jugé un peu fort dans ce type de peuplement. Mais dans ce cas, le volume initial relativement élevé permettra toutefois aux arbres restants de "cicatriser", sans trop de dommages (gourmands, descentes de cimes...). De plus, le gestionnaire indique que ces difficultés cumulées ont permis d'affiner les modalités d'exploitation et de commercialisation adéquate pour ce type de peuplement. La vente à l'unité de produit sera désormais la seule proposée. L'exploitation en régie, bien que plus complexe, est également envisagée. Le choix de

l'exploitant à l'avenir sera non seulement basé sur le prix mais également sur les garanties de qualité du travail d'exploitation.

Cf. Photos 2 et 3.

### **Eclaircie de chêne vert**

Un peu plus loin dans la même forêt, un secteur était majoritairement dominé par du chêne vert. Il a fait l'objet d'une éclaircie suivant les mêmes modalités que pour le chêne pubescent (éclaircie toutefois réalisée une année plus tard).

Là encore, le début du chantier a été délicat puisque le prélèvement autour des layons était bien trop important.

Le gestionnaire a dû interrompre, puis suivre attentivement la reprise du chantier pour que le prestataire (qui avait parfois jusqu'à 10 bûcherons sur le chantier !!) réalise le travail comme convenu.

Ce changement d'habitudes, à la fois dans l'intensité de suivi des chantiers et dans les modalités de travail des équipes, dénote les voies d'amélioration possibles.

Les chênes verts présentent pourtant de belles billes de pied potentielles, dont les plus jolies ont été maintenues et, si possible, détournées.

Un marché existe pour ce type de bois de chêne vert de qualité. Les espagnols présents ont fait part notamment des marchés de "carrelets" de boucherie ou encore de balustrades de menuiserie pour le chêne vert. Les travaux menés en Languedoc-Roussillon ont par ailleurs démontré les possibilités de valorisation en parquets ou en marqueterie pour ces petites billes au fil droit (1,2 de longueur minimum) de chêne vert.

La discussion a été élargie sur les objectifs de production à terme, qui prévalent à la mise en œuvre d'une sylviculture "alternative" dans les taillis de chêne pubescent et chêne vert.

Dans la propriété visitée, les objectifs de production sont clairs : du bois d'œuvre de chêne pubescent (raverse, petit marché de poteaux) et de chêne vert.

Certes ce ne sont pas aujourd'hui des marchés et des produits très connus ni très développés, mais la sylviculture entamée fait un double pari :

- celui d'une meilleure connaissance, à court terme, des marchés locaux et extérieurs sur ce type de produits (en vue de la commercialisation des premiers volumes en bois d'œuvre dans les prochaines éclaircies),



– celui d’une meilleure qualification et du développement des connaissances du matériau-bois, des produits et des marchés à moyen et long terme. Ce pari est du ressort des forestiers, mais également des partenaires de la filière. Les indications des confrères espagnols, plus avancés que nous sur ce lien amont-aval et sur la valorisation aval des produits, va d’ailleurs dans ce sens.

Et quoi qu’il arrive, ces modalités sylvicoles permettront de maintenir un couvert forestier continu, tout en produisant du bois qui pourra être, a minima, valorisé sous forme de bois de chauffage.

Les exemples évoqués et les discussions montrent que, d’une meilleure connaissance des marchés, produits et qualités intrinsèques des bois, découleront des possibilités de gestion “alternative” des taillis méditerranéens, notamment pour le chêne pubescent et le chêne vert.

### Exemples évoqués

« En Ariège, il existe une telle demande pour la construction traditionnelle. Le problème : il s’agit d’une mode et c’est donc sûrement de courte durée. »

Sachant qu’une niche en amène une autre et qu’à une mode en succède une autre...

« Il y a 30 ans, se vendait des coupes de chêne provenant de Champagne, dans l’Ouest parisien pour la charpente. En Hollande, actuellement, on vend du chêne pour la reconstitution de poutre d’aspect traditionnel pour de grandes maisons. Il s’agit d’une niche qui dure déjà depuis 20 ans. »

« En Ardèche, on vend des billes de chêne pubescent de 35-50 cm au même prix que le châtaignier : 50 euros/m<sup>3</sup> sur pied, 80 euros/m<sup>3</sup> bord de piste. »

« En Espagne, une étude récente a conclu aux possibilités de valorisation en bois de tonnelerie du chêne tauzin, du fait de ces propriétés organoleptiques à mi-chemin entre celles du chêne sessile et du chêne américain. Les copeaux de chêne tauzin sont d’ailleurs déjà utilisés en œnologie. ».

En Espagne toujours, une autre étude a été récemment réalisée pour permettre une qualification technologique des bois de pin d’Alep en déroulage, où il est déjà employé dans deux usines en Catalogne et Aragon. L’institut technique du bois de Catalogne (INCAFUST) a travaillé en particulier sur cette étude, de même que sur une étude en cours sur les qualités des bois de pin à crochets, dans le cadre d’un projet européen Interreg<sup>1</sup>.

### Photos 4 et 5 :

Eclaircie dans le chêne vert

1 - Une autre référence intéressante sur la valorisation technologique de cinq essences méditerranéennes (cèdre, cyprès, chêne vert, pin d’Alep, pin parasol – Albert LE COURBE, 2009) : [http://docpatrimoine.agroparistech.fr/IMG/pdf/memoires/FIF/fif17lecourbe\\_rapport.pdf](http://docpatrimoine.agroparistech.fr/IMG/pdf/memoires/FIF/fif17lecourbe_rapport.pdf)

Aujourd'hui, ce tri par qualité ne se fait pas au niveau des propriétaires gestionnaires. Il est effectué ultérieurement dans les parcs à bois (notamment bois de chauffage) qui valorisent pour partie la qualité existante (et qui font, par ailleurs, partir en bois de chauffage certains bois de qualité supérieure), sans que le propriétaire n'en bénéficie pour l'instant.

Dans l'approche Pro Silva, ce travail revient au gestionnaire.

En Méditerranée, peut-être plus qu'ailleurs, le forestier gestionnaire doit combler pour partie les manques de lien et d'interface avec l'aval, pour trouver directement les débouchés, les marchés, les produits et les acheteurs.

Par ailleurs, les discussions spécifiques sur le chêne pubescent ont conduit à évoquer la possibilité d'un travail partenarial autour de cette essence et de ces "variantes" méditerranéennes en Espagne, au Portugal et en Italie notamment.

Un travail coopératif sur les qualités intrinsèques de ces bois, leur qualification officielle (normalisée ou non), la recherche-développement sur les usages et produits, puis sur les marchés (circuits de transformation et de commercialisation) serait un travail d'importance à réaliser.

Celui-ci pourrait venir en complément d'un travail parallèle sur les modalités de sylvicultures "alternatives", suivies et qualifiées autour du réseau des Pro Silva en Méditerranée.

La propriété visitée, d'environ 200 hectares, est située à flanc de montagne, en versant Nord. Elle est constituée de deux parties : 130 ha de forêt et 70 ha de pâturage.

L'objectif de la gestion pour le propriétaire (éleveur) est, en priorité, de valoriser les espaces agricoles, en particulier via le sylvo-pastoralisme.

L'approche Pro Silva est, pour lui, intéressante du point de vue économique, mais également paysagère (sa maison d'habitation étant située sur le versant opposé).

Les parties boisées du domaine sont principalement constituées de peuplements de hêtre (futaies, futaies sur souche et quelques brins de taillis, avec parfois des difficultés à juger de l'origine de tel ou tel brin).

La propriété est limitrophe d'une forêt domaniale qu'il est nécessaire de traverser pour accéder à la forêt privée (Cf. Photo 8).

Dans la forêt domaniale, une coupe d'éclaircie « classique » (de relativement forte intensité) a été réalisée récemment, ce qui a permis au groupe d'avoir une vision d'une autre option sylvicole (Cf. Photo 9), sans toutefois connaître l'historique ni les données précises de ce peuplement.

Dans la forêt privée visitée, une coupe d'amélioration a été marquée récemment dans du hêtre, sur environ 2,5 hectares.

La parcelle concernée est divisée en deux parties ayant un historique différent :

**Photo 7 (ci-dessous) :**  
La forêt de Casse Rats

## La Forêt de Casse Rats (St-Just-et-le-Bézu)

**Photo 8 (en bas,  
à droite) :**  
La piste dans la forêt  
domaniale attenante

Le deuxième arrêt de la journée a eu lieu l'après-midi sur la commune de St-Just-et-le-Bézu (département de l'Aude).



– dans la partie supérieure une zone où le taillis a été coupé une fois mais où la couverture boisée est ancienne,

– dans la partie inférieure, une parcelle abandonnée tardivement par l'agriculture, où une colonisation dense de franc-pied de hêtre donne une allure de type futaie.

Une première coupe martelée, d'environ 200 m<sup>3</sup>, a été mise à la vente. Une seule proposition, à 8 euros/m<sup>3</sup>, a été refusée.

L'ajout d'une coupe dans une parcelle contiguë a permis d'augmenter le volume aux alentours de 437 m<sup>3</sup> au total, pour une surface de 6,1 hectares et un volume de l'arbre moyen d'environ 0,4 m<sup>3</sup>, ce qui devrait faire augmenter la concurrence et donc le prix d'achat. Une première offre a été proposée entre 8 et 10 euros/m<sup>3</sup>, ce qui est déjà acceptable vu d'une part la distance de débardage (jusqu'à 2 km pour le tènement le plus éloigné), la nécessité d'une reprise de charge pour environ 100 m<sup>3</sup> dans le lot et les 2 jours de pelle mécanique nécessaires pour créer la piste de débardage interne.

Le martelage a été réalisé par le haut, en prélevant les arbres gênant la croissance d'arbres d'avenir, tout en maintenant un couvert forestier.

Aucune notion de distance entre arbres (ou de densités finales après éclaircie) n'a été prise en compte au moment du martelage.

La rotation prévue des interventions est fixée à 6 ans, a priori, car l'accroissement est bon dans ce secteur (versant nord, assez



arrosé et humide, sols assez profonds, ancienneté de la couverture boisée...). L'observation de la réaction des arbres à l'éclaircie et de l'évolution du peuplement permettra d'ajuster si nécessaire le temps de rotation.

Le sous-étage très fourni de buis a rendu le parcours des parcelles difficile.

Mais en se positionnant, au moment du martelage, sur l'arbre qu'on vient "d'aider" et en regardant le prochain arbre d'avenir au profit duquel travailler, l'avancement et le choix des arbres a été réalisé sans trop de difficultés, pour cette première intervention ayant également un rôle de « purge » d'arbres de très mauvaise qualité.

Le gestionnaire indique d'ailleurs que les prochaines opérations de martelage seront facturées au forfait journalier plutôt qu'à la surface, car le travail n'est pas le même dans les zones de bonne production (meilleur rendement journalier pour le martelage).

(Cf. Photo 11)

**Photo 9 :**

Eclaircie "classique" dans la forêt domaniale jouxtant la propriété privée

**Photo 10**

**(en bas, à gauche):** Martelage dans une cèpée de hêtre

**Photo 11**

**(en bas, à droite):** Martelage en bord de piste



Des difficultés se posent toutefois en termes de débardage, dans un secteur de très forte pente, où les distances de traine sont longues (700 mètres).

Le gestionnaire a fait le choix de marteler la parcelle « en plein », en étant prudent sur le volume prélevé, de manière à anticiper dans les calculs de prélèvement les volumes issus de la création des traines de débardage au sein du peuplement, à la charge de l'acheteur. Certes cette nécessité limitera peut-être le prix d'achat, mais le peuplement sera « équipé » de traines de débardage internes, utiles pour les prochaines opérations.

La discussion a porté, sur ce point, sur la possibilité de tracer préalablement les traines ou des cloisonnements pour le skidder, dans le sens de la pente, en martelant l'intégralité de ces traines/cloisonnements, puis en appuyant un martelage complémentaire dans les interbandes. Cela aurait permis, dicit certains participants, de mieux connaître volumes, qualités et prélèvements. Mais cela nécessiterait une connaissance fine des équipes et des matériels susceptibles de réaliser le travail, ce qui n'était pas encore tout à fait le cas du gestionnaire, nouvellement en place.

Cf. Photo 13.

Dans la partie basse de la parcelle, le propriétaire souhaite rouvrir le milieu pour récupérer de la surface en pâturage. Sur ce secteur, après l'exploitation du bois, un broyage lourd (coût estimé : 700 euros/ha), sera effectué, puis un broyage léger l'année suivante, puis encore un autre après 3 ans.

L'objectif étant d'obtenir une prairie, avec possibilité de fauche dans les meilleures parties.

Ce type de surfaces agricoles (ou amenées à le devenir rapidement) sont exclues des documents de gestion (notamment PSG), en dehors des landes et bois pâturés.

La discussion sur cette modalité de reconquête pastorale d'espaces boisés a conduit à une discussion plus large, sur les plans de gestion, notamment sur les freins administratifs et techniques (ou encore psychologiques) à l'intégration de données non « conventionnelles » dans les documents de gestion durable.

Certains gestionnaires forestiers présents ont en effet indiqué qu'il était parfois délicat de faire correspondre les modalités de mise en œuvre de ce type de sylviculture dans les descriptifs des documents de gestion, lorsque ces modalités ne sont pas « conventionnelles », ou répertoriées en l'état dans les Schémas régionaux de gestion sylvicole.

C'est parfois le cas de certaines pratiques de gestion en irrégulier mélangé, quand il est difficile d'indiquer, a priori et à l'horizon de 15 ans par exemple, l'évolution précise attendue en capital, en répartition par essences, par catégories de diamètres et la référence à une « norme ». Car, parfois, ce sont ces types de renseignements qui sont demandés lorsque le terme d'irrégulier apparaît dans la description des traitements.

**Photo 12**

**(en bas, à droite) :**

Peuplement dense, chablis naturels et buis dans la pente : des conditions d'exploitation difficiles

**Photo 13**

**(en bas, à gauche) :**

Le groupe devant le peuplement martelé, bientôt éclairci.

On distingue la forte densité des tiges, la forte pente et le sous-étage très fourni de buis.



Même problématique par exemple pour la question de la régénération naturelle : celle-ci ne dépend, dans la plupart des cas, que du dosage de la lumière et de l'évolution des dynamiques naturelles en cours. Le dosage du capital sur pied, en volume, surface terrière et essence, permet d'orienter l'apparition et la survie de la régénération naturelle, suivant qu'elle soit voulue ou non, sur la période considérée.

Sur ce point, il est par exemple bien délicat d'afficher, a priori, des objectifs de surface, de pourcentage de recouvrement, de qualité... d'une régénération naturelle, d'autant plus dans des peuplements destinés à être maintenus sur pied plus longtemps que la moyenne « classique ». C'est au gestionnaire et au propriétaire, par leurs observations et leurs décisions, d'orienter l'évolution de cette régénération naturelle, sans qu'il soit toujours possible d'en indiquer les critères techniques a priori.

La sylviculture Pro Silva étant basée sur une observation attentive et une adaptation aux évolutions observées, sa "normalisation" et son intégration dans des "cases" est parfois délicate car ceci tend parfois à simplifier ou à "formater" les informations.

Alain Givors fait d'ailleurs part de ses expériences, en qualité de Président de Pro Silva France, de demande de modifications de rédaction dans certains Schémas régionaux de gestion sylvicole.

Les collègues espagnols font état de difficultés de compréhension et d'intégration réciproque des principes de gestion non "conventionnels" dans les documents de gestion. D'où l'intérêt d'en affiner les modalités de mise en œuvre et, surtout, de discuter et d'échanger avec l'ensemble des partenaires sur ce type de pratiques, relativement récentes en Méditerranée française.

Après une journée d'échanges et de discussions, à la fois conviviale et extrêmement riche, les animateurs du jour (Julien Bernaert et Nicolas Luigi) remercient une dernière fois les participants et notamment les nombreux collègues espagnols, en donnant rendez-vous prochainement pour une autre tournée et en souhaitant longue route à Pro Silva dans l'arc méditerranéen, et, pourquoi pas, à des projets internationaux sur des sujets concernant l'ensemble des pays (sylviculture, exploitation, transformation...).

**L.J., N.L.**



**Nicolas LUIGI**  
Délégué général de Pro Silva France  
Gestionnaire forestier privé - AviSilva  
Campagne Rascas 83340 Les Mayons  
Tel : 06 22 86 23 21 - 04 94 60 95 44  
Mail : nicolas.luigi@yahoo.fr

**Louis JAMIN**  
Stagiaire FIF Alcina  
Mél : louis.jamin@alcina.fr

**Photo 14**  
**(en haut) :**  
Photo de groupe lors du premier arrêt. Au centre, Sébastien Diette et Julien Bernaert de la société Alcina.

**Photo 15**  
**(ci-dessus) :**  
Le groupe

## Résumé

---

La sylviculture "continue et proche de la nature" ("*continuous cover forestry*") est une approche sylvicole nouvelle en région méditerranéenne française, tout du moins dans sa dimension opérationnelle et vulgarisée. Jusque-là, ce type de pratiques restait anecdotique, faute de gestionnaires sensibilisés. Le groupe régional Méditerranée de Pro Silva France organise régulièrement des tournées techniques pour échanger et débattre sur les pratiques sylvicoles. La dernière en date a eu lieu dans l'Aude le 19 mars dernier, sur deux propriétés forestières gérées selon ses principes par la société Alcina. Le thème de cette tournée était la gestion des forêts à dominante feuillue dans les arrières-pays et piémonts méditerranéens, en particulier les taillis de chênes pubescent et de hêtre. Un groupe d'une quarantaine de personnes s'est retrouvé en forêt, devant l'exemple de deux peuplements éclaircis. Les discussions ont porté sur les modalités d'initiation et de mise en œuvre d'une sylviculture continue dans ce type de peuplements et de contextes, principalement sur les plans techniques (martelage et éclaircie, cubage, cloisonnements, exploitation...) et économiques (mise en vente, filières locales...). Des contraintes existent mais l'opportunité d'une mise en œuvre plus systématique de ce type de pratiques sylvicoles répond vraisemblablement à la demande d'une catégorie de propriétaires et se prête bien à certains contextes méditerranéens. D'où l'intérêt d'en affiner les modalités, par des échanges techniques comme ceux résumés dans le présent article.

## Summary

---

**Management of broadleaved forests in a Mediterranean context: examples of irregular, continuous, multipurpose and continuous cover forest management in the Aude *département* (south central France)**

Continuous cover forestry is a new approach to forestry in the French Mediterranean area, at least in terms of actual use and related training. Up to now, there has been very little indeed here of this type of operational management because forestry professionals have not been aware of its worth. *Pro Silva France's* Mediterranean regional group has regularly organised field trips to foster sharing experience of forestry practices and discussion about them. The most recent took place last March 19 in the Aude *département* (towards Spain on France's Mediterranean Rim) on two forest estates run on "continuous cover" lines by the Alcina company. The theme of the visit was the management of largely broadleaved forests in the Mediterranean hinterland and foothills, especially coppiced stands of downy oak and beech. A group of some forty people went to the site of two thinned stands. Discussion, revolving around the requirements for introductory training for this type of management and how to implement it in such stands and contexts, centred on issues both technical (tree marking and thinning, volume assessment, plot division, operations...) and economic (sales, relevant local industrial networks...). Limitations exist but a more systematic recourse to this type of silviculture is desirable since it would clearly match the expectations of a certain category of landowner and is well suited to various Mediterranean contexts. Thus, there is obvious advantage in enhancing the guidelines for such forestry management through technical exchange of the kind summarised in this article.

## Riassunto

---

**Gestione delle foreste di latifoglie nel contesto mediterraneo – esempio di gestione irregolarizzante, continua, multifunzionale e vicina alla natura nell'Aude**

La silvicoltura "continua e vicina alla natura" ("*continuous cover forestry*") è un approccio silvicole nuovo in regione mediterranea francese, almeno nella sua dimensione operativa e volgarizzata. Fin là, questo tipo di pratiche rimaneva aneddotico, per mancanza di gestore sensibilizzato. Il gruppo regionale Mediterraneo di Pro Silva Francia organizza regolarmente giri tecnici per scambiare e dibattere sulle pratiche silvicole. L'ultima in ordine di tempo si è svolta nell'Aude questo ultimo 19 marzo, su due proprietà forestali gestite secondo questi principi dalla società Alcina. Il tema di questo giro era la gestione delle foreste da dominante latifoglie nelle entroterre e piemonti mediterranei, in particolare i boschi cedui di roverelle e di faggi. Un gruppo di una quarantina di persone si è ritrovato in foresta davanti all'esempio di due popolamenti diradati. Le discussioni si sono spostate sulle modalità d'iniziazione e di messa in opera di una silvicoltura continua in questo tipo di popolamenti e di contesti, principalmente sui piani tecnici (marchiatura e radure, cubatura, tramezzi, sfruttamento...) e economiche (messa in vendita, trafilati locali...). Costrizioni esistono ma l'opportunità di una messa in opera più sistematica di questo tipo di pratiche silvicole corrisponde verosimilmente alla richiesta di una categoria di proprietari e si presta bene ad alcuni contesti mediterranei. Donde l'interesse di affinarne le modalità, da scambi tecnici come quelli riassunti in questo articolo.